

ARRETE DAJI/2020/signature/N°96
Portant délégation de signature

à

Monsieur Eric BLAYA
Chef de bureau des retraites
Direction des Ressources Humaines (DRH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Eric BLAYA**, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la Direction des Ressources Humaines, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

Actes :

- attestations diverses en lien avec les régimes de retraites (RAFP, IRCANTEC, état des services).

Chapitre II
Dispositions générales

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti aux mêmes délégataires.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

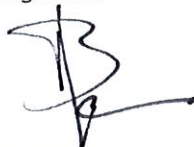
Article 5

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,

Le...*9*...*Septembre* 2020 .

Le délégataire



Eric BLAYA

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

